

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
SEANCE DU 18 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 3 février 2025	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 21 Absents excusés : 12 Absents : 5 Votants : 20 (pour la délibération 010) 21 (pour les délibérations 011 à 015)
---	---

**PRESENTS** : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BAUDELLOT Chantal ; M. BICHON Laurent ; Mme BRAUD Françoise (suppléante) ; M. CHOLLET Jean-Michel (suppléant) ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GENTY Frédérique (suppléante) ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. LIGNE Alain ; M. NERBUSSON Joël ; M. POUPIN Pascal ; M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; Mme ROUX Lucette (suppléante) ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

**ABSENTS EXCUSES** : M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHAUVIN Hervé ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DORET Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. FUZEAU Bruno ; Mme GELÉE Maryline ; Mme NOLOT Monique ; M. CESBRON Patrice est remplacé par Mme ROUX Lucette ; M. METREAU Jacques est remplacée par Mme BRAUD Françoise ; M. NOIRAUD Bernard est remplacé par Mme GENTY Frédérique ; M. PILLOT Jean est remplacé par M. CHOLLET Jean-Michel.

**ABSENTS** : M. AIGUILLON Mickaël ; M. DABIN Michel ; M. MOTARD Jérôme ; M. POYAUX Jean-Michel ; M. WOJTCZAK Richard.

**Secrétaire de séance** : M. LIGNE Alain

**SUBVENTIONS**  
**DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025**

▪ **REPLACEMENT DES CANALISATIONS IMPACTEES PAR LE CHLORURE DE VINYLE MONOMERE (CVM)**

Monsieur le Président expose que, dans la continuité du 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, le 12<sup>ème</sup> programme adopté le 15 octobre 2024 et prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025, reprend les enjeux prioritaires pour répondre aux objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne :

- la qualité des milieux aquatiques et la biodiversité associée ;
- la qualité des eaux et la lutte contre la pollution ;
- la quantité des eaux et l'adaptation au changement climatique ;

auxquels s'ajoutent deux enjeux complémentaires :

- le patrimoine de l'eau et l'assainissement ;
- la biodiversité.

Les dispositifs d'aide de l'agence de l'eau Loire-Bretagne soutiennent les projets permettant de répondre à ces enjeux ainsi que les outils ou leviers permettant de mettre en œuvre ces interventions (mobilisation des acteurs locaux, solidarités urbain-rural et internationale).

Dans le cadre de la solidarité urbain-rural, l'agence de l'eau accompagne les collectivités en finançant les études puis les travaux de remplacement de conduites en polychlorure de vinyle (PVC) relarguant du chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau distribuée, à des teneurs dépassant les limites de qualité.

Environ 35% du patrimoine réseau du SEVT est constitué de canalisations en PVC datant d'avant les années 1980. Le SEVT a mené un programme de surveillance sur 3 ans entre 2020 et 2022 conformément au guide méthodologique de l'ARS Nouvelle Aquitaine. Ce programme a permis de prioriser le renouvellement des canalisations sur l'ensemble du périmètre.

Les taux de financement sont les suivants :

	Taux	Montant plafond
Renouvellement canalisations impactées par le CVM	25%	=110€*L (Linéaire)

Considérant la part importante du budget d'investissement consacrée au renouvellement de canalisations, il est proposé au Comité Syndical de déposer un dossier de demande de subvention et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le projet envisagé est celui tel que défini au Débat d'Orientations Budgétaires 2025, à savoir :

Désignation	Total HT
<b>Travaux de renouvellement des canalisations CVM</b>	
Rue du Vitray, rue du Bois de Vitray – LOUZY	73 219.65 €
Champeau - La Ronde - LOUIN	112 225.48 €
Le Petit Bois de Lageon, La Fertièrre - LOUIN	355 828.70 €
Rue Rochette – AIRVAULT	85 238.18 €
<b>TOTAL</b> <b>Travaux de renouvellement des canalisations CVM</b>	<b>626 512.01 €</b>

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant agence de l'eau attendu (25%)	156 628,00€
Montant autofinancé SEVT	469 884,00€
Montant total de travaux prévisionnel	626 512,01€

#### ▪ REMPLACEMENT DES CANALISATIONS FUYARDES

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le 12ieme programme d'intervention de l'agence de l'eau adopté le 15 octobre 2024 pour une mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 prévoit dans son objectif D2 d'« améliorer l'efficacité des ouvrages de production et de distribution d'eau potable ». Cet objectif est décliné dans la fiche action « AEP\_4 - Réduire les fuites des réseaux d'eau potable ».

Les fuites des réseaux d'eau potable nécessitent une lutte active et constante. Grâce à une gestion patrimoniale rigoureuse, il est possible de restreindre les coûts de production et de distribution et, avant tout, d'atteindre une gestion plus économe de l'eau.

En réponse à la mesure 14 du plan d'action gouvernemental pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, l'agence de l'eau accompagne le remplacement de canalisations fuyardes.

Les dispositifs aidés sont :

	Taux d'aide plafond
Etudes patrimoniales et campagnes de recherches de fuites	Prioritaire (+ Majoration) *
Equipements permettant d'optimiser la lutte contre les fuites	Prioritaire (+ Majoration) *
Remplacement de canalisations fuyardes en zone de répartition des eaux dans le cadre de la solidarité urbain-rural ainsi que pour les îles du bassin Loire-Bretagne non alimentées par le continent ou dans le cadre d'un programme d'actions négocié	Accompagnement ou Prioritaire **

Considérant le SEVT en ZRE et éligible au reste des critères prévus à la fiche action.

Considérant le taux d'aide de 25% plafonné à 1M€/an, la ou les opérations ne pourraient donc dépasser le montant total de 2M€/an.

Considérant le programme de travaux ci-dessous sur la période 2025-2026 pour un montant total estimé à 565 594,96€ HT :

**- Rue du Pont Vernay – Airvault – (commune de AIRVAULT) :**

Pose de 120 ml de PVC Ø63mm.

**- Place Lavault – Thouars (commune de THOUARS) :**

Pose de 10 ml de Fonte Ø80mm, de 20 ml de Fonte Ø100mm, de 32 ml de Fonte Ø150mm, de 18 ml de Fonte Ø200mm, de 390 ml de Fonte Ø250mm, de 45 ml de Fonte Ø300mm et de 16 ml de PVC Ø110mm.

**- Route de St Varent, rue Canton juillet – (commune de ST JEAN) :**

Pose de 7 ml de PVC Ø200mm, de 66 ml de PVC Ø140mm, de 7 ml de PVC Ø110mm, de 52 ml de Fonte Ø125mm et de 15 ml de Fonte Ø60mm.

**- Grande Rue – Amailoux (commune de AMAILLOUX) :**

Pose de 140 ml de Fonte Ø200mm et de 38 ml de Fonte Ø150mm.

**- rue de la Fuye - Airvault – (commune de AIRVAULT) :**

Pose de 190 ml de PVC Ø140mm, de 5 ml de PVC Ø110mm et de 70 ml de PVC Ø63mm.

**- rue de la Mairie - Irais – (commune d'IRAIS):**

Pose de 262 ml de PVC Ø225mm, de 5 ml de PVC Ø110mm et de 5 ml de PVC Ø50mm.

**Soit un total de 1 513 ml de canalisations à renouveler soit :**

- **950 ml pour l'UDI du Pays Thouarsais**
- **563 ml pour l'UDI de Seneuil**

Désignation	Total HT
Rue du Pont de Vernay – Airvault – AIRVAULT	29 181.33 €
Place Lavault – Thouars - THOUARS	262 557.27 €
Route de St Varent, rue Canton de Juillet – St Jean – ST JEAN	57 159.58 €
Grande Rue - Amailloux – AMAILLOUX	80 176.10 €
Rue de la Fuye – Airvault – AIRVAULT	57 962.76 €
Rue de la Mairie – IRAIS	78 557.92 €
<b>TOTAL</b> Travaux de renouvellement des canalisations fuyardes	<b>565 594.96 €</b>

Considérant l'opportunité pour le SEVT dont une part importante du budget d'investissement est consacrée au renouvellement de canalisations dont des canalisations fuyardes, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président du SEVT à déposer un dossier de demande de subvention et d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant agence de l'eau attendu (25%)	141 398.74€
Montant autofinancé SEVT	424 196.22€
Montant total de travaux prévisionnel	565 594.96€

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à solliciter ces aides auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Bernard GAUFFRETEAU

